

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 04-2016

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 4 avril 2016 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

| | |
|---------------------------------|----------|
| M Thierry Dansereau, conseiller | siège #1 |
| M. Daniel Séguin, conseiller | siège #2 |
| M. Nil Béland, conseiller | siège #3 |
| M. Luc Galarneau, conseiller | siège #4 |
| M. Christian Pilon, conseiller | siège #5 |
| M. Raymond Ménard, conseiller | siège #6 |

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

04-066-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-067-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 7 MARS 2016 (#03-2016)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le procès-verbal de la session tenue le 7 mars 2016 (#03-2016) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**04-068-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600162
À #201600215)**

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE les comptes payés par les chèques #201600162 à #201600215 pour un montant de **95 600,07\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

- Ministère de la sécurité publique/Regroupement des services de sécurité incendie
- Agence municipale - 911

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h10
8 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE MARS 2016

**04-069-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#05-16 À PAI#07-16)**

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil ratifie les rapports **Pai#05-16 à Pai#07-16** couvrant la période du 14 février au 26 mars 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **53 117.17**.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RAPPORTS ADMINISTRATIFS - MARS 2016

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

04-070-16 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalonde Dansereau URBA 25.20\$

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE FÉVRIER 2016

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 29 février 2016.

04-071-16 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte les transferts budgétaires suivants :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-071-16 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (suite)

| | | | |
|---------------|--------------------------------|-------------|-------------|
| 02-130-00-423 | ASSURANCES | 198.07\$ | |
| 02-220-00-425 | ASSURANCES - CAMIONS | | 198.07\$ |
| | | <hr/> | 198.07\$ |
| | | 198.07\$ | 198.07\$ |
| 02-414-00-429 | ASSURANCES ÉGOUTS | 1 110.93\$ | |
| 02-701-01-429 | ASSURANCES DES LOISIRS | 4 200.31\$ | |
| 02-320-42-425 | ASSURANCES - CAMIONS VOIRIE | | 2 013.18\$ |
| 02-413-00-429 | ASSURANCES AQUEDUC | | 3 298.06\$ |
| | | <hr/> | 5 311.24\$ |
| | | 5 311.24\$ | 5 311.24\$ |
| 02-190-00-951 | QUOTE-PART MRC ADMIN. AUTRES | 31 825.00\$ | |
| 02-120-00-951 | QUOTE-PART MRC LÉGISLATION | | 761.00\$ |
| 02-150-00-951 | ÉVALUATION MRC DE PAPINEAU | | 501.00\$ |
| 02-220-00-951 | QUOTE-PART MRC INCENDIES | | 6 681.00\$ |
| 02-370-00-951 | QUOTE-PART MRC TRANSPORTS | | 101.00\$ |
| 02-470-00-951 | QUOTE-PART MRC ENVIRONNEMENT | | 732.00\$ |
| 02-610-00-950 | QUOTE-PART MRC AMÉNAGEMENT | | 3 678.00\$ |
| 02-620-00-951 | QUOTE-PART DÉV. ÉCONOMIQUE | | 10 495.00\$ |
| 02-621-00-959 | QUOTE-PART MRC PARC INDUSTRIEL | | 5 826.00\$ |
| 02-701-00-951 | QUOTE-PART MRC LOISIRS | | 300.00\$ |
| 02-702-00-951 | QUOTE-PART MRC CULTURE | | 2 750.00\$ |
| | | <hr/> | 31 825.00\$ |
| | | 31 825.00\$ | 31 825.00\$ |

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-072-16 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 sont déposés au conseil.

CONSIDÉRANT la présentation desdits rapports le 29 mars dernier par M. Christian Ménard, C.P.A. ;

Il est proposé par M. Christian Pilon

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-072-16 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE
2015 (suite)

QUE lesdits rapports mentionnés dans le préambule et faisant ainsi partie intégrante de la présente résolution soient et sont acceptés par les membres du conseil.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

04-073-16 DEMANDE D'ARBRES À LA MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance encourage la distribution d'arbres sur son territoire ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil demande 75 arbres pour la municipalité ;

QUE ce conseil demande qu'une invitation soit faite dans le « Ouvre-moi la porte » et les différents moyens de communications à la population afin d'inviter les citoyens à demander le type d'essence et la quantité d'arbres qu'ils désirent obtenir ;

QUE les employés en voirie soient disponibles lors du mois de mai pour se rendre à la MRC de Papineau pour récupérer les arbres demandés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-074-16 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-05-31
CONCERNANT LA PROTECTION DES RIVES, DU
LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-
05

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut, par règlement, régir ou

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-074-16 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-05-31
CONCERNANT LA PROTECTION DES RIVES, DU
LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-
05 (suite)

prohiber tous les usages du sol, constructions ou ouvrages, ou certains d'entre eux pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral ou des plaines inondables ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'inclure les dispositions des règlements de contrôle intérimaire #078-2006 et #104-2009 de la MRC de Papineau en l'adaptant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas inclure de possibilité de dérogation à ces dispositions au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2016 ;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le conseil adopte le projet de règlement URB 16-05-31 concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiant le règlement de zonage urb 99-05

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT ABROGEANT DES DÉFINITIONS MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS URB 99-02

M. Raymond Ménard, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 16-02-10 concernant l'abrogation des définitions de cours d'eau et immunisation.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

D) LOISIRS ET CULTURE

04-075-16 5 À 7 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le déboursé n'excédant pas **1 000\$** pour honorer les factures en rapport à l'organisation de l'activité 5 à 7 des bénévoles du 12 avril prochain.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

RÉSULTATS/SPECTACLE HOMMAGE À GINETTE RENO

Dépôt du rapport des revenus et dépenses du spectacle hommage à Ginette Reno préparé par M. Jason Carrière, Responsable des loisirs et de la culture est remis au conseil.

04-076-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS ÉTUDIANT II

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au poste d'animation CJS;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil autorise M. Jason Carrière, coordonnateur aux loisirs et à la culture à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à ladite aide financière pour l'embauche d'un ou d'une étudiant(e) au poste d'animation CJS;

QUE la municipalité de Plaisance s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-077-16 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT l'offre de services de Pro 4 Saisons représenté par M. Éric Sabourin pour le balayage des rues de la municipalité au montant de **3 937,50\$** + taxes;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil accepte l'offre formulée par ladite compagnie;

QUE cette dépense soit imputée au poste 02-320-00-521 entretien et réparation (chemins).

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) POLITIQUE FAMILIALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| |
|------------------------------|
| <u>NOUVEAUX ITEMS</u> |
|------------------------------|

MRC DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation.

04-078-16 RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt est de 67,9 % dans l'Outaouais; l'un des plus faible au Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-078-16 RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE (suite)

- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage.
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang).
- Les taxes et impôts perçus en moins.
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé).

CONSIDÉRANT qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention ; entre 10 000\$ et 20 000\$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-078-16 RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE (suite)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil déclare la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) et de s'inscrire comme partenaire;

QUE ce conseil appuie la Table éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QUE ce conseil déclare la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité pour votre organisation et le développement de la région et ses territoires.

QUE ce conseil fasse parvenir copie de cette résolution à la TÉO au 34 rue Binet à Gatineau, J8Y 2T4 ou par courriel à info@tableeducationoutaouais.com

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h00

5 personnes sont présentes.

04-079-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H20

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____(signé)_____
Paulette Lalande
Maire

_____(signé)_____
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier